

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 19 février 2021

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 11/02/2021

Présents : 23

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 1

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Didier VORDY, Bernard COSTE

Votants: 24

Pour: 24

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés: Marie LORENTE par Francis BOUTES

Présents non votants :

Excusés: Elisabeth DAUZAT, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Avenant à la convention de partenariat entre Hérault Tourisme et le Pays Haut Languedoc et Vignobles

Dans le cadre du développement et de la structuration de l'œnotourisme, le Pays Haut Languedoc et Vignobles est porteur de projet pour l'obtention de la marque nationale « Vignobles & Découvertes » gérée par Atout France, sous le nom de destination « *Minervois, Saint-Chinian, Faugères et Haut Languedoc* » et a obtenu cette reconnaissance en novembre 2014. Cette reconnaissance octroyée à une destination et ses ambassadeurs doit être renouvelée tous les trois ans. Un premier renouvellement a été obtenu en 2017 ; la destination doit déposer un nouveau dossier de renouvellement avant mi-mai 2021 auprès d'Atout France et du Conseil Supérieur de l'œnotourisme.

La marque nationale impose à chaque destination et porteur de projet d'être accompagnés par des référents du monde du vin et du tourisme. A ce titre, le Conseil Supérieur des Vins du Languedoc (CIVL) pour la partie VIN et Hérault Tourisme (ADT) pour la partie TOURISME accompagnent toutes les destinations de l'Hérault.

Une convention déclinant les objectifs et les conditions de partenariat entre l'Agence Départementale du Tourisme de l'Hérault (ADT34)/Hérault Tourisme et le Pays Haut Languedoc et Vignobles est en place depuis de nombreuses années.

Cette convention s'appuie sur la mutualisation des moyens et des métiers de l'Agence de Développement du Tourisme de l'Hérault.

Elle permet de travailler sur le développement de projets structurants, sur le plan d'actions marketing pour la mise en marché des marques déployées localement et en partenariat avec les offices de tourisme (Minervois, Saint-Chinian, Faugères et Haut Languedoc / Montagnes du Caroux...).

La convention vise aussi à formaliser l'accompagnement de l'ADT34/Hérault Tourisme dans le cadre de la démarche œnotouristique Vignobles & Découvertes :

- La conception et l'impression de la carte « 1 jour, 1 terroir, Nos routes des vins » pour la destination Vignobles et Découvertes « *Minervois, Saint-Chinian, Faugères et Haut Languedoc* » ;
- Les actions de promotion des destinations Vignobles et Découvertes, mutualisées à l'échelle du département de l'Hérault (*print* dans des revues nationales, événements...etc.)

L'objectif de l'avenant est d'ajouter un volet concernant le partenariat entre Hérault Tourisme et le Pays, dans le cadre de l'animation et du renouvellement de la marque Vignobles et Découvertes :

- L'appui d'Hérault Tourisme pour la construction d'un nouveau plan d'actions dans le cadre du renouvellement de la marque Vignobles et Découvertes sur la destination « *Minervois, Saint-Chinian, Faugères et Haut Languedoc* » :
 - o Mobilisation d'un bureau d'étude pour l'organisation et l'animation d'ateliers de concertation visant à l'élaboration d'un programme d'actions collaboratifs 2021-2024.

Notre destination est ainsi le territoire pilote de cet accompagnement qui sera ensuite proposé à toutes les destinations Vignobles et Découvertes héraultaises en renouvellement, dans le cadre de la structuration de l'œnotourisme à l'échelle départementale.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette opération et, le cas échéant, l'autoriser à signer la convention et tous documents relatifs à cette décision.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité, se prononce favorablement sur cette opération et autorise le Président à signer la convention et tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murivel-Les-Béziers
Le Président,

Jean ARCAS.

